

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180404-20180404-DAG10
-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 avril 2018

Objet de la délibération : Participation du SIVAAD aux frais d'organisation
de repas des réunions

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 28 Mars 2018

Transmise au Contrôle de légalité le **05 avril 2018**

Affichée le.....2018

Nombre de Conseillers Syndicaux : 90

En exercice : 90

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Excusés : 29

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Pierrefeu au sein de la des Tonneaux, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
BESSE SUR ISSOLE	M.BASSO Charles
CAVALAIRE	M.LAURENT Jean-Luc
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M.VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick
LE VAL	M.KINET Jean-Luc
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne
PIERREFEU	M.LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire – M.ROUX Jean-Pierre
RIANS	M.NOYER Tristan – M. BUGGIANI Paul
SAINT MANDRIER	Mme DEMIERRE Colette
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine

Délégués Suppléants avec voix délibérative

Néant

Délégués Suppléants sans voix délibérative

Néant

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180404-20180404-DAG10-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
GASSIN	M. OLLIVIER Christian
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne - Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE THORONET	Mme TAXI Odile
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier - Mme LAMIA Anne-Marie
SAINT TROPEZ	Mme GIRODENGLO Jocelyne
SIX FOURS LES PLAGES	M. PERRIER Denis - Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par Mme Annick PELLERIN, pour la commune du Thoronet

Objet de la délibération : Participation du SIVAAD aux frais d'organisation
de repas des réunions

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180404-20180404-DAG10
-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Rapporteur : Mme Jacqueline REGNAUD, Présidente du SIVAAD

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,
- Considérant le coût croissant lors de l'organisation des différentes réunions,
- Considérant que le budget primitif 2018 permet cette dépense,
- Mme la Présidente propose de prendre en charge une partie des frais de restauration, lors des différentes réunions organisées dans les communes qui le souhaitent,
- Dit que le montant de cette prise en charge sera d'un montant maximum de **9€ par personne**, lorsque la commune en fera la demande,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Ouï l'exposé du rapporteur.
- Décide de fixer le montant maximum de prise en charge à **9 € par personne** lorsque la commune en fera la demande.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6257 du Budget Primitif 2018.

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2018 à Pierrefeu du Var.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

